

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 38 (1909)

**Heft:** 20

**Buchbesprechung:** Bibliographies

**Autor:** Bovet, J.

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1. On sème 6 kg. d'engrais chimique par 100 m<sup>2</sup>. Combien de kilos d'engrais faut-il pour un terrain mesurant sur le plan 40 cm. de long sur 24,8 cm. de large ? (Echelle 1 : 250.) — Rép. : (62 a.) 372 kg.

*IX<sup>me</sup> Série.*

4. Paul encaisse 23 fr. 50, 19 fr. 75 et 35 fr. 60. Combien en tout ? — Rép. : 78 fr. 85.

3. Thomas a un salaire de 24 fr. par semaine. Combien économise-t-il en 52 semaines, s'il met de côté la cinquième partie de son salaire ? — Rép. : 249 fr. 60.

2. Le patron Philippe compte son capital d'exploitation de 8 560 fr. au 4  $\frac{1}{2}$  %. Combien cela fait-il d'intérêt ? — Rép. : 385 fr. 20.

1. Calculez la surface, le volume et le poids d'un cube de fer de 75 cm. d'arête. (1 dm<sup>3</sup> pèse 7,8 kg.) — Rép. : 3,375 m<sup>2</sup>; 421,875 dm.

*X<sup>me</sup> Série.*

4. Une marchandise m'a coûté 36 fr. 80. Je la revends 45 fr. 50. Combien est-ce que je gagne ? — Rép. : 8 fr. 70.

3. Combien font 2 780 heures de travail à 45 cent. l'heure ? — Rép. : 1 251 fr.

2. Que coûte un linoleum de 1,75 m. de long sur 1,6 m. de large, à raison de 4 fr. 80 le m<sup>2</sup> ? — Rép. (2,8 m<sup>2</sup>) 13 fr. 44.

1. Dans une faillite, un créancier reçoit 351 fr. 50, c'est-à-dire le 18  $\frac{1}{2}$  % de sa créance. A combien se monte sa créance ? Combien % perd-il ? — Rép. : 1 900 fr., 81  $\frac{1}{2}$  %.



## BIBLIOGRAPHIES

---

### I

**Le soldat suisse.** — *Memento du soldat suisse chez lui et au service militaire*, par PAUL WIDMER, traduit librement par l'abbé H. SAVOY, professeur au Séminaire de Fribourg. Einsiedeln, Benziger, 1909.

C'est un charmant petit livre, très portatif, bien imprimé, dont les jeunes gens se serviront volontiers non seulement au cours des manœuvres, mais chez eux, dans leurs paroisses.

La première partie comprend l'abrégé des devoirs du soldat suisse. Elle explique, dans une langue très simple, mais chaude et prenante, ce qu'un soldat doit éprouver lorsqu'il exécute les divers exercices militaires, depuis le rassemblement jusqu'au serment au drapeau, à la marche en avant, à la halte, au cantonnement. Les souvenirs patriotiques, le Grütli, Morgarten, Sempach, sont heureusement mis à profit. Et ce n'est pas seulement une instruction civique ou militaire que nous proposent les auteurs, mais encore et surtout un enseignement moral et religieux; la discipline intérieure, acceptée, voulue, la marche en avant consciente ont, comme de juste, le pas sur la disci-

pline purement extérieure et la coercition brutale. Les instituteurs trouveront dans ce petit volume, pour leurs leçons d'instruction civique, nombre de pensées frappantes et d'expressions heureuses.

La seconde partie contient un bref choix de prières. Le soldat n'est point libéré du service de Dieu; ils se trompent lourdement et ont en maigre estime leur dignité personnelle ceux qui, une fois sous l'uniforme, agissent comme s'ils échappaient aux obligations de la loi morale. Toutes les prières essentielles de la vie du chrétien s'y trouvent. Nous signalerons, en particulier, les Psaumes des Vêpres que M. l'abbé Savoy a traduit littéralement de l'hébreu et dont l'un ou l'autre ont une belle allure militaire. Certaines formules qui se ressentent trop de leur origine latine ou dont les expressions centenaires ont vieilli au point de n'être plus guère intelligibles ont été soigneusement revues. Les Commandements de l'Eglise sont exprimés fort heureusement en une phrase simple et courte. On ne peut que féliciter l'auteur d'avoir laissé de côté les vers barbares, au reste inexacts et d'origine récente qui contiennent les Commandements de l'Eglise.

Nous sommes persuadé que cet ouvrage sera accueilli avec sympathie dans notre pays. Le traducteur a eu soin de l'adapter à notre caractère romand et sa traduction est une collaboration intelligente et discrète. Nous souhaitons un plein succès à ce petit livre.

D.

## II

**F. COLLARD : Cours moyen de grammaire française à l'usage des athénées, collèges, écoles moyennes et normales.** Bruxelles, Castaigne.

L'éminent pédagogue, professeur à l'Université de Louvain, M<sup>e</sup>. F. Collard, vient de rééditer, après l'avoir revue, l'excellente grammaire pour enseignement secondaire qu'avait publiée son père, il y a quelques années. Partant d'exemples bien choisis, M. Collard arrive à la règle, exprimée clairement et méthodiquement. Des caractères différents distinguent ce qui est indispensable de ce qui est utile. De discrètes indications philologiques et historiques expliquent les principales règles ou rendent compte des anomalies les plus frappantes.

Des *Exercices grammaticaux* sont joints à la grammaire, mais sous forme de volume distinct. Comme il s'agit d'élèves d'enseignement secondaire déjà assez avancés, ces exercices peuvent se composer de phrases isolées; elles s'appliquent plus aisément aux règles et permettent de présenter les difficultés avec l'ordre et la gradation convenables. Les exercices de récapitulation, par contre, sont des morceaux en texte suivi. Tout ce cours de langue est fort réussi jusque dans ses derniers détails. On n'attendait pas moins de l'éminent pédagogue qu'est M. F. Collard.

D.

## III

**Recueils de mots ou collections d'images destinées à l'enseignement des quatre langues principales,** par Egli, instituteur secondaire. — Traduit de l'allemand par quelques instituteurs de la Suisse romande. — Zurich, chez Orell Füssli. Prix : 50 cent. la brochure.

L'ouvrage que nous annonçons contient huit recueils bien gradués, et qui constituent tout un programme d'une grande valeur. Ce que nous apprécions surtout dans ces différentes brochures, c'est la gradation simple et naturelle avec laquelle elles sont rédigées.

On le sait, nos enfants n'ont pas seulement l'occasion d'avoir des gravures dans leurs livres illustrés de lecture, dans les almanachs, et un peu partout, ils en découvrent encore, sous forme de cartes de réclame, dans les paquets de thé, de chocolat, d'allumettes, etc. Et puis, est-ce que déjà, dès notre plus tendre enfance, nous n'aimions pas voir les belles images que nos supérieurs nous donnaient ? Dès lors, pourquoi les images ou les gravures ne seraient-elles pas, — toujours plus et toujours mieux, — mises au profit de notre enseignement ?

Un fait indiscutable, c'est que les idées sont éveillées dans l'esprit de l'enfant beaucoup plus rapidement et plus clairement par le moyen d'images que par des leçons purement orales.

Au surplus, il est reconnu que beaucoup d'exercices de langue présentent nécessairement de sérieuses difficultés, attendu que l'enfant est obligé de concentrer toute son attention, en même temps, sur l'objet et sur la forme de la leçon.

Enfin et pour terminer, nous avons hâte de dire que les *Collections* que nous recommandons renferment toutes des sujets de rédaction qui peuvent être traités dans tous les cours d'une école primaire, et cela aussi bien oralement que par écrit. — C'est la bonne méthode : suivons-la, et nous nous en trouverons bien.

A. P.

#### IV

**Musique profane pour chœur d'hommes.** — Deux chœurs de G. Angerer, avec texte français, viennent de paraître chez l'éditeur Fries, à Zurich. Ils ont pour titre : *Sois fidèle* (Eidgenossen ! Gott zum Gruss), et *Mon Hélvetie*. Ils sont faciles, énergiques et sonores.

Le soussigné vient de publier une composition pour quatre voix d'hommes a capella qui a pour titre : *Hymne au printemps*. Elle exige de bons ténors mais ne renferme pas de difficultés spéciales.

Un exemplaire : 80 cent. — Remise par quantité. J. BOVET.

#### V

**Musique d'église.** — L'éditeur Biton (Saint-Laurent-sur-Sèvres, Vendée, France — Demander son catalogue) nous donne dans le fascicule n° 17 des « selecta opera » une collection de 13 mélodies sévères, mais pieuses, tirées des psaumes français du célèbre compositeur Goudimel (1505-1572).

L'arrangement d'unisson avec accompagnement d'orgue en a été préparé par A. Lhoumeau : ce nom est un garant de bon travail. Ces pièces ont l'allure grave et carrée du choral ; elles sont faciles, d'une saveur archaïque très prononcée et d'une remarquable harmonisation. Parsemées dans nos cérémonies extra-liturgiques, elles feront une excellente diversion à nos cantiques français habituels. Les textes en sont tirés des psaumes.

VI

**Revue de Fribourg.** — *Sommaire du numéro de novembre.* — *G. de Reynold* : Genève et les catholiques. — *C. Huit* : Un nouveau manuel de psychologie. — *A. Roussel* : Les Fuégiens, leurs mœurs et leur language au XVII<sup>e</sup> siècle. — *Pierre Hervelin* : Une conférence d'Henry Bordeaux. — *H. Breuil* : Chronique scientifique. — Un nouvel homme fossile. — A travers les Revues. — Livres nouveaux. — Notes et nouvelles.

---

## Chronique scolaire

**Suisse.** — Le Conseil fédéral vient d'édicter, sur la proposition du Département militaire, une ordonnance sur l'instruction préparatoire.

Le premier chapitre traite de l'enseignement de la gymnastique qui est déclaré obligatoire pour les écoles et établissements d'instruction publique ou privée. Il fixe le programme général des cours et réserve au Conseil fédéral le droit d'en surveiller l'exécution au moyen d'inspections.

Le Département militaire fédéral organisera chaque année, aux frais de la Confédération, des cours pour former des maîtres et des maîtresses de gymnastique dans les diverses régions du pays. La Confédération subventionnera les cours de perfectionnement organisés par les cantons pour les maîtres de gymnastique ; elle subventionnera également les sociétés de maîtres de gymnastique qui ont pour but de développer l'instruction professionnelle de leurs membres.

Le second chapitre règle l'instruction militaire proprement dite, c'est-à-dire l'instruction donnée aux jeunes gens à partir de leur sortie de l'école jusqu'à 20 ans. L'ordonnance distingue trois sortes de cours : 1<sup>o</sup> Cours de gymnastique. Ces cours sont organisés aux frais de la Confédération par les sociétés de gymnastique ; ils comprennent de 50 à 80 heures qui sont consacrées à divers exercices, notamment à la marche. 2<sup>o</sup> Cours armés. Ces cours, de même durée que les premiers, sont affectés moitié à l'enseignement de la gymnastique et moitié au maniement du fusil et au tir. Ils sont placés sous la direction d'officiers et de sous-officiers. La Confédération fournit les munitions et les indemnités au personnel d'instruction. 3<sup>o</sup> Cours pour jeunes tireurs. Ces cours pour jeunes gens de 18 à 20 ans ont pour but de développer l'instruction du tir. L'organisation en est confiée aux sociétés de tir qui touchent une subvention de 5 fr. par élève. — Tous ces cours sont volontaires.

L'ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1910.